

La réforme de la Commission par Robert Boulay (RTL, 12 mai 1970)

Source: RTL, Paris, 22, rue Bayard.

Harmel: la Commission passe de 14 à 9 membres- RTL [Prod.], 12.05.1970. RTL, Paris. - SON (00:02:36, Montage, Son original).

Copyright: (c) Archives RTL

URL: http://www.cvce.eu/obj/la_reforme_de_la_commission_par_robert_boulay_rtl_12_mai_1970-fr-9c5a1d0b-496d-4e0b-be23-91283d6b6fc0.html

Date de dernière mise à jour: 23/10/2012

La réforme de la Commission par Robert Boulay (RTL, 12 mai 1970)

[Journaliste] C'est maintenant officiel, les négociations en vue de l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun s'ouvriront le 30 juin à Bruxelles. Robert Boulay.

[Robert Boulay] Les Six se sont en effet mis d'accord pour ce coup d'envoi. Le 30 juin, ils rencontreront les représentants des quatre pays candidats : Grande-Bretagne, Danemark, Irlande et Norvège. Le 30 juin, grande séance, en quelque sorte officielle, mais les véritables négociations débiteront en juillet. On saura ce soir à Bruxelles si les ministres des Affaires étrangères du Marché commun qui se sont réunis depuis deux jours se sont mis d'accord pour savoir qui négociera au nom de la Communauté avec les Britanniques : la Commission ou les représentants des gouvernements ? Plus probablement des délégués des ministres et de la Commission.

[Journaliste] Justement, Robert Boulay, les Six devraient trancher une question délicate : le nombre des membres de cette Commission de Bruxelles, actuellement de 14, doit être amené à 9, ce qui, bien entendu, poserait des problèmes assez délicats.

[Robert Boulay] Et bien, la question est maintenant pratiquement tranchée. Le nombre des commissaires, conformément au traité, sera amené en effet à 9 à partir du premier juillet : deux Allemands, deux Italiens, deux Français, un Belge, un Hollandais, un Luxembourgeois. Les Six ont estimé que, quelles que soient les difficultés, il fallait respecter les traités. Certains observateurs s'étaient demandés si le fait de trancher ne rendrait pas le problème vraiment difficile pour les Belges, car pour ceux-ci il pouvait se poser un problème linguistique, en clair, le problème flamand-wallon. C'est la question que notre correspondant, Léon Wauters, a posé au ministre des Affaires étrangères en lui demandant si le fait de ramener de deux à un la représentation belge n'allait pas créer des difficultés. Monsieur Harmel a répondu très clairement.

[Pierre Harmel] Il n'y a en Belgique qu'un président de la Cour de cassation, il n'y a qu'un Premier ministre, il n'y a qu'un président de la Cour d'appel, pas deux. Et par conséquent, quand la Belgique doit désigner une personne, elle a généralement la possibilité de le faire sans que ça crée des tensions. Et par conséquent, ce sera de même à partir du moment où il faut que la Belgique désigne un représentant de la Commission. C'est une espèce d'histoire de sorcières que j'ai entendu un peu trop dans la presse étrangère au cours des ces dernières semaines et que je vous remercie beaucoup de m'avoir permis de préciser, encore que vous ne vous y attendiez pas.

[Robert Boulay] Et bien, c'est donc clair pour les Belges. L'actuel président de la Commission, le Belge Jean Rey, pour respecter le système de rotation, va devoir céder sa place à un Italien qui serait monsieur Malfatti, actuel ministre des PTT à Rome. Et puis, en dernière minute, on nous apporte une dépêche. Les Six, décidément en veine d'accord, ont réalisé ce matin un nouvel accord sur la représentation future des différents pays : nombre de places pour les Anglais et pour les pays candidats. Donc, tout va bien maintenant pour la grande négociation qui s'ouvrira en juillet.